



Informations sur la continuité des activités

Le 14 avril 2020

Chère collègue, cher collègue,

Madame, monsieur,

Depuis le 16 mars 2020, l'université de Poitiers a fermé ses portes en raison d'une crise sanitaire exceptionnelle par son ampleur et ses impacts. Notre communauté universitaire a affronté et relevé de nombreux défis pour assurer la continuité de ses activités.

Dans son allocution d'hier soir, lundi 13 avril, le Président de la République a annoncé que si les conditions le permettent, le confinement pourrait être levé à partir du 11 mai. Un plan précisant la progressivité et les grandes orientations du déconfinement est attendu du gouvernement pour la fin du mois d'avril. J'ai d'ores et déjà demandé au DGS de me proposer plusieurs scénarios de reprise des différentes activités de l'établissement. Des informations vous seront transmises dès que possible.

Le Président de la République a également précisé que *« pour les étudiants de l'enseignement supérieur, les cours ne reprendront pas physiquement jusqu'à l'été »*. Cette hypothèse a été anticipée et prise en compte dans les scénarios d'adaptation des enseignements et de leurs évaluations, qui seront abordés lors des discussions de la CFVU, le jeudi 16 avril. La vice-présidente en charge des formations reviendra vers vous après la CFVU pour vous faire part des aménagements retenus pour les examens.

En raison du confinement, l'établissement a aménagé le fonctionnement de ses instances afin de garantir leur tenue, au regard des contraintes juridiques et techniques. Un Conseil d'Administration s'est déroulé le mardi 7 avril et a approuvé à l'unanimité le dispositif proposé. En conséquence, les différentes instances (CFVU, Commission Recherche, Conseil Académique, notamment) se sont déjà réunis ou vont se réunir prochainement de manière dématérialisée.

Dans ce cadre, le Comité Technique d'Etablissement s'est réuni cet après-midi en visioconférence afin de débattre des scénarios concernant les congés d'avril/mai des personnels Biatss. L'option retenue est que chacune et chacun puisse prendre au moins 5 jours de congés dans le cadre d'une *« Incitation individuelle durant la période du 17 avril au soir au 10 mai au soir dans le respect de la continuité d'activités assurée par rotation des personnels et organisée par service »*. La DGS reviendra vers les personnels concernés dès que possible afin de préciser les modalités.

Au regard de la période éprouvante que nous traversons et de celles à venir, il est important que chacune et chacun sache prendre un nécessaire temps de repos. J'en profite également pour vous rappeler que les deux prochaines semaines sont des semaines de pause pédagogique où les activités de formation envers les usagers doivent être suspendues, comme habituellement à ce moment de l'année. Pour autant, La période que nous vivons est inédite. Elle va continuer de bouleverser nos vies personnelles et professionnelles pendant encore de nombreuses semaines. Aussi, je sais pouvoir compter sur votre esprit de solidarité et de responsabilité.

Prenez soin de vous et de vos proches,

Yves JEAN

Président de l'université de Poitiers